

Réfection intégrée du chemin Oakhill, de l'avenue Corona, de l'avenue Carsdale et de la ruelle 147V



Séance d'information publique
17 octobre 2023

Reconnaissance du territoire

Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur un territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine.

Nous tenons d'ailleurs à saluer l'ensemble des membres des Premières Nations et des peuples inuits et métis pour leur apport précieux, passé et présent, dans la région.

De plus, nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, diversité qui enrichit notre ville.

Bienvenue

Bienvenue à la séance d'information publique sur le Projet de réfection intégrée du chemin Oakhill, de l'avenue Corona, de l'avenue Carsdale et de la ruelle 147 V.

Le but de cette séance d'information publique est de faire le point sur le projet et de présenter les études techniques au public.

Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires par courriel ou par écrit sur les feuilles de commentaires fournies à cette fin à la séance d'information publique.

Veillez déposer les feuilles de commentaires remplies dans la boîte prévue à cet effet ou envoyer vos commentaires par courrier ou par courriel à l'adresse indiquée au bas de la feuille de commentaires **d'ici le 7 novembre 2023.**

Limites du projet

La Ville d'Ottawa exécute ces travaux dans le but d'améliorer l'infrastructure vieillissante de votre secteur.

Limites du projet

- Chemin Oakhill (de l'avenue Acacia à l'avenue Beechwood)
- Avenue Corona (de l'avenue Acacia à l'avenue Beechwood)
- Avenue Carsdale (de l'avenue Acacia au privé Black Maple)
- Ruelle 147V (du privé Black Maple à l'avenue Green)

Aperçu du projet

La Ville d'Ottawa a terminé récemment les études préliminaires relatives aux limites du projet.

Les travaux relatifs aux infrastructures souterraines prévus dans le cadre de ce projet sont les suivants.

- Remplacement des égouts unitaires du chemin Oakhill et de l'avenue Corona par de nouveaux égouts pluviaux et sanitaires.
- Remplacement de la conduite d'eau principale du chemin Oakhill, de l'avenue Corona et de l'avenue Carsdale.
- Remplacement de toutes les conduites de branchement d'eau et d'égout jusqu'à la limite des propriétés.

Les travaux de voirie et de surface prévus dans le cadre de ce projet sont les suivants.

- Réfection complète du chemin Oakhill et de l'avenue Corona, y compris la mise en place de dispositifs de modération de la circulation.
- Réasphaltage du chemin Carsdale et de la ruelle 147 V.

Modification de l'état actuel des lieux

- Le chemin Oakhill conservera une largeur de 7,5 à 8,0 m.
- L'avenue Corona conservera une largeur de 6,5 m.
- Le stationnement sur rue sera interdit du côté nord du chemin Oakhill et de l'avenue Corona après les travaux au profit des piétons.
- Des passages pour piétons surélevés et des rétrécissements d'intersection sont prévus sur le chemin Oakhill et l'avenue Corona à la hauteur de l'avenue Beechwood pour ralentir la circulation.
- Une avancée de trottoir est proposée en face du 21, avenue Corona, pour ralentir la circulation et protéger les arbres.
- L'aménagement de dos d'âne allongés est impossible, car le chemin Oakhill et l'avenue Corona dépassent les valeurs énoncées dans les lignes directrices relatives à la pente maximale acceptable.
- La Ville étudie actuellement le recours à d'autres mesures de régulation de la circulation, y compris l'inscription de la limite de vitesse de 30 km/h sur la chaussée et l'installation de panneaux indicateurs de vitesse numériques. On procédera à une étude de la vitesse afin de recueillir des données supplémentaires qui permettront de déterminer si d'autres mesures doivent être prises.

Répercussions des travaux

Aménagements paysagers et propriétés privées

- Les conduites de branchement d'eau et d'égout doivent être remplacées jusqu'à la limite des propriétés. L'entrepreneur fera de son mieux pour limiter les répercussions sur les aménagements paysagers et la végétation en place.
- Les aménagements paysagers privés, les entrées de cour et les allées perturbés par les travaux seront remis en état. Les propriétaires sont avisés des travaux qu'il faudra effectuer sur leur propriété.

Protection des arbres

- La Ville considère qu'il est extrêmement important de préserver les arbres et de limiter les répercussions des travaux sur ceux-ci.
- Des dispositifs de protection des arbres seront mis en place au début des travaux. Avant le début des travaux, il est possible que l'on procède à un élagage préventif des arbres.

Répercussions des travaux

Conduite temporaire d'alimentation en eau

- Pendant le remplacement de la conduite d'eau principale, votre propriété disposera d'un service d'eau temporaire généralement assuré par un boyau raccordé à votre robinet extérieur.
- Des coupures d'eau de courte durée auront lieu pendant les travaux. La Ville informera les résidents de ces coupures d'eau 24 heures à l'avance.

Systèmes d'irrigation des pelouses

- Si vous possédez un système d'irrigation pour votre pelouse, veuillez en aviser le gestionnaire de projet de la Ville afin que l'équipe de projet puisse être informée de l'emplacement des buses d'arrosage et des conduites souterraines.

Remplacement des infrastructures de service public

- Hydro Ottawa prévoit remplacer les poteaux électriques du chemin Oakhill et de l'avenue Corona dans le cadre d'un projet distinct. Des renseignements complémentaires seront diffusés en temps et lieu.

Répercussions des travaux

Bruit

- Les activités liées à ce projet généreront du bruit, surtout en semaine entre 7 h et 19 h. Le Règlement sur le bruit de la Ville d'Ottawa (2017-255) autorise la tenue d'activités de construction :
 - les jours de semaine et les samedis de 7 h à 22 h;
 - les dimanches et les jours fériés de 9 h à 22 h;
 - l'entrepreneur peut demander une exemption pour pouvoir travailler en dehors de ces heures (les résidents en seront avisés, le cas échéant).

Vibrations

- Les activités de construction produiront des vibrations de sol de faible intensité. Il s'agit d'une situation courante qui ne cause généralement pas de problème pour les structures avoisinantes.
- Une inspection préalable aux travaux sera effectuée sur les propriétés privées et à l'intérieur de chaque maison (sous réserve de l'approbation du propriétaire). D'autres détails seront fournis avant les travaux.

Gestion de la circulation des véhicules, des piétons et des cyclistes pendant les travaux

L'accès aux entrées de cour pourrait être restreint pendant de courtes périodes. Les résidents dont les entrées de cour seront bloquées disposeront d'un permis de stationnement sur rue et se verront indiquer où passer pour se rendre à leur domicile.

Le stationnement sur rue pourrait être interdit pendant l'exécution des travaux dans certaines zones. En pareille situation, le stationnement sera autorisé dans d'autres zones visées par le projet et dans les rues adjacentes. Des panneaux indicateurs seront installés 24 heures à l'avance aux endroits où il sera interdit de stationner.

La Ville d'Ottawa accorde une grande importance à l'accessibilité, c'est pourquoi elle met tout en œuvre pour faciliter l'accès aux zones de construction et aux secteurs avoisinants. L'accès des piétons aux résidences sera maintenu en tout temps. Veuillez communiquer avec l'équipe de projet si vous avez besoin d'arrangements particuliers pendant les travaux.

Remplacement des conduites en plomb

Compte tenu de l'âge du secteur, il est possible que votre raccordement d'aqueduc comporte des conduites en plomb. Dans le cadre de ce projet, toutes les conduites de branchement seront remplacées jusqu'à la limite des propriétés, mais elles ne le seront pas jusqu'aux propriétés privées. De plus amples informations vous seront fournies lorsque les travaux débuteront.

Tout remplacement d'une conduite de raccordement sur une propriété privée relève de la responsabilité du propriétaire, qui doit prendre les dispositions nécessaires avec un entrepreneur indépendant. La Ville d'Ottawa a un programme pour subventionner le coût de remplacement de vos conduites de branchement en plomb. Des informations supplémentaires sur le programme de remplacement des conduites en plomb sont disponibles sur le lien ci-dessous :

ottawa.ca/conduitesenplomb

Prochaines étapes: Études techniques et travaux

Le calendrier du projet est actuellement le suivant.

- **Études détaillées:** automne 2023
- **Appel d'offres:** début 2024
- **Travaux:** début prévu au printemps 2024, sous réserve de l'approbation du budget par le Conseil

Des avis seront envoyés aux propriétaires avant le début des travaux.

Pour suivre l'évolution du projet, consultez le site Web du projet:

ottawa.ca/RefectionCheminOakhill

Merci!

Toutes les informations et tous les commentaires reçus seront conservés dans nos dossiers aux fins de consultation pendant les études techniques et pourront être inclus dans la documentation technique. À l'exception des renseignements personnels, tous les commentaires reçus feront partie du domaine public.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande à www.ottawa.ca/formataccessible.

Gestionnaire de projet de la Ville

Jeff DeLoyde, ing.

Ingénieur principal

Construction et Design municipaux

Ville d'Ottawa

100, promenade Constellation, Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Tél. : 613-806-1828

Courriel : jeff.deloyde@ottawa.ca

